

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Délibération n° 2022_90

Convocation du 5 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 24

Thème : AFFAIRES SPORTIVES

Objet : Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, M. LOCTIN, Mme MAES Mme PRIET, M. ANDRÉ

Sont excusés : M. FOURRIER
Mme RICHARD-PERROT
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à M. DE ABREU
M. WACKENHEIM qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO
Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme PRIET
Mme BRUNEL
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE

Secrétaire de séance : Madame Viviane PERRIN

RAPPORT PRESENTÉ PAR : F GRAS

Le rapporteur rappelle que le conseil départemental alloue une dotation au collège pour la « location » des installations sportives municipales pour chaque année scolaire. Le conseil départemental propose pour l'année 2022-2023 une convention tripartite afin de fixer les conditions, modalités et montant de l'aide financière.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention et à émettre un titre de recettes correspondant à la dotation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,

- **Approuve** la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs non départementaux mis à disposition du collège Roger Vailland pour l'année scolaire 2022-2023 (document joint)
- **Autorise** le maire à signer ladite convention,
- **Autorise** le maire à émettre un titre de recettes correspondant à la dotation détaillée dans la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire de séance,

Viviane PERRIN.

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a large, sweeping curve that ends in a horizontal line.

Transmis à la Sous-Préfecture le 22.12.2022
Publié sur le site internet de la commune le 23.12.2022